

# Le conseil de Paris : les colonies ce n'est pas Israël

13 juin 2013

Le conseil de Paris s'est prononcé, le 11 juin 2013, en faveur de l'étiquetage différencié des produits des colonies israéliennes établies en Palestine occupée. Il a demandé au Maire de Paris d'intervenir auprès du gouvernement français afin que la mesure soit rapidement soumise au Conseil des ministres des Affaires étrangères européens. Le vœu faisait suite à l'adoption, le 3 juin 2013, par le Conseil d'arrondissement de Paris 14, d'un vœu allant dans le même sens, qui répondait à des initiatives d'associations du 14<sup>e</sup> auprès des distributeurs locaux.

En rappelant clairement que les produits des colonies ne sont pas des produits israéliens, le Conseil de Paris adopte une position conforme à celle de la France, de l'Europe et de la communauté internationale qui ont toujours affirmé l'illégalité des colonies. Mais, le CRIF et la Chambre de commerce France Israël dénoncent cette mesure en assimilant les produits des colonies à des produits d'Israël : pour eux les colonies ne sont pas illégales, elles font partie d'Israël !

L'AFPS salue la prise de position du Conseil de Paris et réclame du gouvernement français qu'il introduise au plus vite une directive mettant en place l'étiquetage différencié sur toutes les marchandises effectivement produites dans les colonies. A l'heure actuelle, la plus grande partie des produits des colonies entre en France et dans les Etats membres de l'UE sous l'étiquette mensongère « produit en Israël » et, de ce fait, sans payer les droits de douanes dus.

L'étiquetage différencié mettra fin à cette situation en rappelant que les colonies ce n'est pas Israël mais bien la Palestine et permettra aux citoyens consommateurs responsables de ne pas favoriser par leurs achats des produits fabriqués dans des conditions qu'ils réprouvent, c'est à dire l'occupation et la colonisation de l'Etat de Palestine. La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, dont l'AFPS est membre, a lancé une campagne pour obtenir le respect de leur droit à l'information au travers de l'étiquetage différencié des produits des colonies israéliennes et l'interdiction de leur entrée en France et en Europe.

Le Bureau national

---

**Lire aussi :** <http://www.france-palestine.org/Le-...>

- Emplacement : Vous êtes ici : Accueil > ARCHIVES >
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Le-conseil-de-Paris-les-colonies,3711>

